



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

18 novembre 2020

L'AMF appelle les épargnants à la plus grande vigilance face à certaines activités de Laurent Chenot

A la suite de plusieurs dizaines de signalements d'épargnants, l'Autorité des marchés financiers met en garde le public à l'encontre des propositions et activités de Laurent Chenot, au travers de ses sociétés Legendary Learning et Tradinvest.

Laurent Chenot a invité des particuliers à souscrire sur son site internet des formations payantes dans le domaine de la finance afin de les rediriger par la suite vers des courtiers en ligne. Une fois inscrits sur ces plateformes, les épargnants ont effectué des opérations financières sur des produits financiers très spéculatifs selon des recommandations d'investissement précises. Nombre d'épargnants ont contacté les services de l'AMF à la suite de pertes conséquentes sur ces plateformes.

Les activités ainsi exercées par Laurent Chenot et son équipe relèveraient des services d'investissement de gestion de portefeuille pour compte de tiers et/ou du conseil en investissements financiers pour lesquels ni Laurent Chenot, ni son équipe, pas plus que ses sociétés Legendary Learning ou Tradinvest, ne disposent des autorisations réglementaires. De plus, les courtiers extra-européens que Laurent Chenot présente aux particuliers ne sont pas non plus habilités à fournir des services d'investissement en France.

Or la fourniture de ces services d'investissement nécessite obligatoirement une autorisation de l'AMF en application du code monétaire et financier.

L'AMF recommande aux investisseurs de ne pas donner suite aux sollicitations et formations financières de Laurent Chenot directement ou au travers de ses sociétés, notamment les services nommés « Livret Alpha », « Livret Alpha Performance », « Dollar King », « Money Daddy » ou « First Trading », et de ne pas les relayer auprès de tiers, sous quelque forme que ce soit.

D'une manière générale, l'AMF invite les épargnants à appliquer des règles de vigilance avant tout investissement :

- Aucun discours commercial ne doit faire oublier qu'il n'existe pas de rendement élevé sans risque élevé ;
- Obtenez un socle minimal d'informations sur les sociétés ou intermédiaires qui vous proposent le produit (identité sociale, pays d'établissement, responsabilité civile, règles d'organisation, etc.) ;
- Ayez conscience qu'on ne devient pas un trader expert en quelques heures de formation en ligne ;
- Evitez le Forex, le marché des devises non régulé, où les risques de perte en capital supérieure à la somme investie sont élevés (si vous n'êtes pas un investisseur expérimenté).

Vous avez des questions ? Vous pouvez vous renseigner sur le site internet de l'Autorité des marchés financiers :

AMF : <https://www.amf-france.org/> ou appeler au 01 53 45 62 00 du lundi au vendredi de 9 h à 12h30 et 13h30 à 17 h.

Vous pouvez également télécharger l'application AMF Protect Epargne, disponible sur iOS ou au lien suivant sur navigateur :

<https://protectepargne.amf-france.org/>

À propos de l'AMF

Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Visitez notre site : <https://www.amf-france.org>. URL = [<https://www.amf-france.org>]

CONTACT PRESSE

— Direction de la communication

+33 (0)1 53 45 60 28

En savoir plus

➤ Mises en garde et listes noires des sociétés et sites non autorisés

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

MISE EN GARDE

PROTECTION DE L'ÉPARGNE

19 mai 2022

L'AMF et l'ACPR
mettent en garde le
public à l'encontre
d'offres de trading
Forex non autorisées
d'Omega Pro Ltd



LETTRE DE L'OBSERVATOIRE

COMMERCIALISATION

04 avril 2022

Lettre de
l'Observatoire de
l'épargne de l'AMF -
N°48 - Avril 2022



MISE EN GARDE

PROTECTION DE L'ÉPARGNE

30 mars 2022

L'AMF et l'ACPR
mettent en garde le
public contre les
activités de plusieurs
acteurs qui proposent
en France des
investissements sur le
Forex et sur des
produits dérivés sur...



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris
Cedex 02